



Lettre ouverte au ministre de l'Éducation nationale

Paris, le 1^{er} mars 2010

SG/JC/NA/2010/58

Monsieur le Ministre,

Le Service Public d'Éducation est, plus que tout autre, soumis à une obligation de continuité, en effet, elle est le pendant indissociable de l'obligation scolaire faite aux familles et aux élèves. Il n'est pas concevable, vous en conviendrez avec nous, que cette obligation soit effective pour autre chose qu'un enseignement.

Et pourtant, cette année, plus qu'auparavant encore, ce sont des dizaines de milliers d'heures qui sont perdues, des dizaines d'heures chaque mois pour chaque élève !

Lorsque des enseignants absents ne sont pas remplacés, que les élèves n'ont pas les cours auxquels ils ont droit, **leurs parents ont toute légitimité à dénoncer cette rupture de contrat.**

Cette absence de cours pénalise tous les élèves, et en particulier les plus fragiles d'entre eux, pour lesquels l'absence d'enseignants provoque une rupture de rythme très préjudiciable à leurs apprentissages.

Cela est d'autant plus vrai lorsque, par manque de personnels de surveillance, ces jeunes sont renvoyés dans leur foyer ou devrions nous plutôt dire dans la rue, renforçant le risque de les voir s'engager dans une posture d'absentéisme renforcé et de décrochage scolaire.

C'est pourquoi la FCPE dénonce depuis plusieurs années, l'incapacité à assurer les remplacements des enseignants, c'est aussi pourquoi elle a créé « Ouyapacours », outil d'enregistrement des réclamations des parents face aux non-remplacements d'enseignants absents, mis à disposition de nos adhérents afin qu'ils puissent solliciter vos services en cas de situation critique.

Depuis la rentrée, plus de 20 000 parents ont signalé à la FCPE sur Ouyapacours des heures de cours perdues faute de remplacement. Dans les académies, nombreux sont les parents qui sollicitent des remplacements, mais qui n'obtiennent que rarement gain de cause.

Nous faisons donc plus que jamais le constat qu'en l'état actuel des choses, l'Éducation nationale s'avère incapable de remplacer de façon pérenne les enseignants absents. L'absence de gestion cumulée à la suppression massive de postes empêche en effet toute solution sérieuse pour améliorer le droit des élèves.

C'est pourquoi, nous avons accueilli avec satisfaction la commande d'un rapport sur le sujet à Monsieur Dellacasagrande.

Ce rapport, qui vous a depuis été remis, et dont nous attendons communication, a sans aucun doute relevé **la dégradation des capacités de remplacements** due en priorité au manque de moyens humains et vous aura sans doute alerté de façon détaillée et documentée sur ce que les parents connaissent déjà bien, pour le vivre quotidiennement dans les établissements et dans les écoles.

Ce qui vous aura aussi certainement interpellé est bien le fait que rares sont les académies où ce fait est reconnu comme tel au sens où **peu savent effectivement, notamment en secondaire, le nombre d'absences non remplacées** et donc d'heures de cours perdues.

Nous ne partageons toutefois pas l'idée qui a circulé selon laquelle il n'y aurait pas de problème de remplacement dans le premier degré. Ceci vient en contradiction avec les informations que nous avons enregistrées dans « Ouyapacours » et de la situation mise au jour par exemple en Seine-Saint-Denis que les membres de votre cabinet ont pu mesurer très concrètement lorsqu'ils ont bien voulu recevoir les délégations. Malheureusement, dans le premier degré, les postes de remplacement ont trop **souvent servi de variable d'ajustement de carte scolaire** comme ceux destinés aux maternelles et permettant la scolarisation des enfants de moins de trois ans.

Nous avons noté, qu'enfin, vous manifestiez la volonté de **supprimer la pratique ou plutôt la dérive**, devenue « règle » qui fait que dans le second degré, le remplacement d'un enseignant ne soit examiné qu'à expiration d'un **délaï de carence de 14 jours**.

Nous voulons voir dans cette déclaration l'acceptation de ce droit au remplacement que la FCPE porte depuis de nombreuses années au nom de tous les parents d'élèves. Nous souhaitons qu'il soit possible que toute l'administration reconnaisse enfin l'impérieuse nécessité de la continuité du service public d'éducation et que **vous puissiez en faire l'une des priorités de votre ministère dans la gestion du système éducatif.**

Nous pensons indispensable une œuvre de transparence sur les absences non remplacées dans les différentes académies, selon le niveau et par discipline. Ceci permettra en toute objectivité d'évaluer les besoins en postes, en méthodes et en outils de gestion.

La FCPE souhaite que les choses changent enfin concrètement !

Nous vous demandons donc de fixer des objectifs clairs chiffrés et datés à vos services pour rendre les remplacements effectifs et pour qu'il soit établi un calendrier précis de mesures au niveau national comme dans les rectorats et les inspections académiques pour :

- la reconnaissance de la situation actuelle et de la **nécessité de remplacement**,
- la **transparence** sur le nombre d'heures d'absences et parmi elles, celles non remplacées selon le niveau et la discipline,

- la définition des **priorités selon les académies**, en matière d'amélioration du remplacement,
- la mise en place d'un **plan stratégique pluriannuel** pour que **le remplacement** puisse être assuré **dès le premier jour**, bien évidemment **par des enseignants formés** car nous différencions prise en charge et enseignement.
- La **création dans chaque académie d'un service spécifique qui suive les remplacements** et assure la liaison avec les inspecteurs de circonscription pour le primaire et les chefs d'établissements pour le secondaire
- la mise en place d'un **groupe de suivi aux niveaux national et académique pour évaluer** les mesures prises et les améliorations.

Les parents trouveraient absurde qu'on leur demande, comme en ce moment, dans les conseils d'administration des collèges et des lycées, d'adopter des dotations horaires globales, si celles-ci se trouvaient totalement dévoyées, les cours prévus ne devant pas être entièrement assurés par manque d'enseignants remplaçants.

La FCPE réaffirme que pour satisfaire à ces exigences, **il faut mettre un coup d'arrêt aux suppressions de postes d'enseignants. Nous vous demandons pour la rentrée prochaine de rétablir les moyens des établissements scolaires pour que ces derniers puissent assumer dans les meilleures conditions leur mission de continuité du service public d'éducation.**

Dans l'attente de votre réponse, veuillez accepter, Monsieur le ministre, l'expression de nos salutations les plus distinguées.



Jean-Jacques Hazan,
Président de la FCPE